

2025-093



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 3 novembre à 19h15
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 27/10/2025

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC.

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un local pour les permanences
des services sociaux départementaux**

M. Le Maire propose de mettre à titre gracieux un local situé au rez-de chaussée du centre socio-culturel (surface 13.6m²) afin de permettre la mise en service de permanence des services sociaux départementaux et dans le cadre d'un service de proximité rendu à la population.

M. Le Maire demande l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de ce local avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire représenté par Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la convention de mise à disposition du local à titre gracieux pour la mise en place de permanences des services sociaux départementaux ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 03/11/2025
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE

